

Autorisation Interne à la Conduite en Sécurité -Chariots Catégorie 1 ou 3 ou 5-

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire.

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en vue de l'obtention de l'Autorisation Interne.

Durée

- La durée nécessaire de formation varie en fonction du nombre de catégories, du niveau des stagiaires et de leur nombre.

Lieu de la Formation

- **Intra** : Sur votre site (dans vos conditions réelles de travail).
- **Inter** : Au sein de l'un de nos centres INTER.

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- Rôle des instances et organismes de prévention
- Responsabilités et qualités du cariste
- Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- La sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accident, les interdictions
- Les différents organes des chariots automoteurs
- Les consignes de conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- L'adéquation et la stabilité des chariots automoteurs, l'abaque de charge
- Les pictogrammes de manutention et des produits dangereux
- Les panneaux de circulation
- La batterie d'accumulateurs, sa spécificité, les consignes de mise en charge
- Les différents niveaux sur les engins thermiques et électriques
- Le circuit hydraulique

- Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- Les différentes palettes, les attachements
- La maintenance de premier niveau

Formation Pratique :

Elle se déroulera
avec 2 types de chariot (moteur thermique et moteur électrique)
et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)

- La prise de poste et les vérifications
- Circulation à vide et en charge sur différents parcours et types de sols
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Gerbage et dégerbage en pile, stockage et déstockage en palettier
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- Le signalement des anomalies et la fin de poste

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, vidéoprojecteur, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout au long du stage.

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Seront prévus, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, des engins de catégories 1 ou 3 ou 5, des charges à gerber, des véhicules de transport afin d'effectuer des chargements latéraux, un palettier, une charge longue et/ou déformable et un plan incliné.

Conditions de Délivrance de l'Autorisation

- Selon le Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 : la délivrance de l'Autorisation de Conduite doit être faite suivant 3 critères :
 - l'Examen d'Aptitude réalisé par la Médecine du Travail,
 - un Contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
 - un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Evaluation des connaissances pratiques

- Une évaluation est effectuée, tout le long de la session de formation, pour :

- Répondre au décret du 2 décembre 1998
- Evaluer l'intégration des techniques, des outils et de la sécurité
- Délivrer une autorisation de conduite de chariots automoteurs catégorie 1 ou 3 ou 5.